



Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires

Pour la période close
le 31 janvier 2014

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Geoff Weiss, premier vice-président, Relations avec les investisseurs 416 980-5093

Shuaib Shariff, premier vice-président et chef comptable 416 980-5465

<http://www.cibc.com/ca/pdf/investor/q114financials-fr.pdf>

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES - TABLE DES MATIÈRES

Ce document n'est pas audité et doit être lu avec notre rapport trimestriel aux actionnaires et notre communiqué de presse pour le premier trimestre de 2014, ainsi qu'avec notre rapport annuel de 2013 (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion). D'autres renseignements peuvent être obtenus dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. Tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

TABLEAUX LIÉS À L'ACCORD DE BÂLE

Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	1	Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	20
Rapprochement des fonds propres (méthode tout compris) et du bilan réglementaire consolidé	3	Variations de la qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	22
Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode transitoire)	5	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – pertes	23
Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle II	6	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – essais à rebours	24
Modifications aux fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	7	Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée par secteur d'activité	25
Actif pondéré en fonction du risque – Bâle III (méthode tout compris)	8	ECD en vertu de l'approche standard	26
Actif pondéré en fonction du risque – Bâle II	9	Expositions couvertes par des cautionnements et des dérivés de crédit	27
Variations de l'actif pondéré en fonction du risque – Bâle III (méthode tout compris)	10	Expositions titrisées en tant qu'établissement cédant	28
Exposition au risque de crédit (exposition en cas de défaut)	11	Expositions liées aux fonds multicédants soutenus par les banques	29
Risque de crédit – concentration géographique	12	Expositions totales liées à la titrisation (approche NI)	29
Risque de crédit – profil des échéances	13	Expositions liées à la titrisation – actif pondéré en fonction du risque et imputations aux fonds propres (approche NI)	30
Risque de crédit associé aux dérivés	14	Glossaire – Bâle	32
Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	15		
Variations dans la qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	19		

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

Ligne ²

		T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13
		Renvois³				
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves						
1 Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	7 832	A+B	7 835	7 839	7 823	7 844
2 Résultats non distribués	8 985	C	8 402	8 026	7 545	7 229
3 Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	138	D	309	179	270	230
5 Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	85	E	81	83	82	81
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	17 040		16 627	16 127	15 720	15 384
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires						
8 Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	1 800	F+G	1 663	1 653	1 640	1 643
9 Actifs incorporels autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	802	H+I	678	666	633	632
10 Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	72	J	87	78	99	65
11 Réserve de couverture des flux de trésorerie	11	K	13	-	4	10
12 Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	116	Voir la note 4	133	49	10	52
14 Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC	71	L	69	63	39	52
15 Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	211	M+N	657	639	638	431
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	16	Voir la note 4	6	16	11	17
19 Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	503	O+Q	446	417	350	302
22 Montant dépassant le seuil de 15 %	91		82	63	36	103
23 dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	61	P+R	55	42	24	67
25 dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	30	S	27	21	12	36
28 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	3 693		3 834	3 644	3 460	3 307
29 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	13 347		12 793	12 483	12 260	12 077
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments						
30 Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ^F	881		881	881	881	881
31 dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	881	T	881	881	881	881
33 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie ^G	2 004	U+Voir la note 6	2 255	2 255	2 255	2 255
34 Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	9	V	9	9	9	9
36 Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	2 894		3 145	3 145	3 145	3 145
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires						
41 Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF	52		50	50	48	43
41b dont : ajustements de l'évaluation des positions moins liquides	52	Voir la note 4	50	50	48	43
43 Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	52		50	50	48	43
44 Autres éléments de fonds propres de première catégorie	2 842		3 095	3 095	3 097	3 102
45 Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	16 189		15 888	15 578	15 357	15 179
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions						
47 Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	3 605	W	3 972	3 972	4 000	4 055
48 Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	12	X	11	11	12	12
50 Provision collective	84	Y+Z	90	100	102	106
51 Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	3 701		4 073	4 083	4 114	4 173
57 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	-		-	-	-	-
58 Fonds propres de deuxième catégorie	3 701		4 073	4 083	4 114	4 173
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	19 890		19 961	19 661	19 471	19 352

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS¹) (suite)

(en millions de dollars)

Ligne ²		T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13	
			Renvois³				
60	Total des actifs pondérés en fonction du risque	140 505	136 747	133 994	125 938	126 366	
	Ratios de fonds propres						
61	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)	9,5 %	9,4 %	9,3 %	9,7 %	9,6 %	
62	Fonds propres de première catégorie (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)	11,5 %	11,6 %	11,6 %	12,2 %	12,0 %	
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)	14,2 %	14,6 %	14,7 %	15,5 %	15,3 %	
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale (BISN), en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	
65	dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	
68	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque) ⁷	9,5 %	9,4 %	9,3 %	9,7 %	9,6 %	
	Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)						
69	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	
	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)						
72	Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	526	AE+AG+AH+ Voir la note 8	531	528	597	611
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	1 333	AB+AC+AD	1 277	1 254	1 240	1 181
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	669	AA	643	618	599	631
	Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie						
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	84		90	101	113	118
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche standard	84	Y	90	100	102	106
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-		-	-	-	-
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche fondée sur les notations internes	-		-	-	-	-
	Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)						
80	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement	S. O.		S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
81	Montants exclus des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	S. O.		S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
82	Plafond en vigueur sur les autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement	2 004	U+Voir la note 6	2 255	2 255	2 255	2 255
	Montants exclus des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	467	AF+Voir la note 6	208	202	260	238
84	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement	3 605		4 055	4 055	4 055	4 055
	Montants exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	327		-	-	-	478

- 1 « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre, pour le premier trimestre de 2013, un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, qui tient compte du ratio cible tout compris de 2019 et de la réserve de conservation des fonds propres. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres sont de respectivement 8,5 % et 10,5 %.
- 2 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III », conformément aux calculs prévus par la méthode tout compris de Bâle III.
- 3 Renvois au bilan réglementaire consolidé, se reporter aux pages 3 et 4.
- 4 Non comptabilisé au bilan consolidé.
- 5 Comprennent les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 26, 27 et 29, lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.
- 6 Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1) et les actions privilégiées à dividende non cumulatif, séries 33, 35 et 37. L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, États financiers consolidés, a nécessité la déconsolidation de CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, ainsi que la comptabilisation des billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements.
- 7 Les informations de la période précédente ont été retraitées.
- 8 Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.
- S. O. Sans objet

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹

(en millions de dollars)

	T1/14				
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Renvois au tableau des fonds propres ³
		Déconsolidation	Mise en équivalence		
Actif					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	2 239	-	-	2 239	
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 034	-	-	4 034	
Valeurs mobilières	71 017	(43)	-	70 974	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				31	AD
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				223	AE
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				83	
Autres valeurs mobilières				70 637	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 050	-	-	3 050	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	24 145	-	-	24 145	
Prêts	247 987	-	-	247 987	
Provisions pour pertes sur créances	(1 620)	-	-	(1 620)	
Provision collective comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie				(84)	Y
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie				-	Z
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 536)	
Dérivés	24 489	-	-	24 489	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 452	-	-	10 452	
Terrains, bâtiments et matériel	1 795	-	-	1 795	
Goodwill	1 870	-	-	1 870	F
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	881	-	-	881	H
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 715	-	495	2 210	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				372	O
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				45	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				954	AB
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				140	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				131	Q
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				16	R
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires				348	AC
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				199	AH
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				5	
Autres actifs					
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	285	-	-	285	M
Actifs d'impôt différé	548	-	-	548	
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires				72	J
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires, en excédent des seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				30	S
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires, n'excédant pas les seuils réglementaires				669	AA
Actifs d'impôt différé liés au goodwill				(70)	G
Actifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(79)	I
Actifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies				(74)	N
Divers	8 068	(82)	-	7 986	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				4	AG
Autres				7 982	
Total de l'actif	400 955	(125)	495	401 325	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Passif

	T1/14			Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Renvois au tableau des fonds propres ³
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ² Déconsolidation	Mise en équivalence			
Dépôts	314 336	-	-	314 336		
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 214	-	-	13 214		
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	1 176	-	-	1 176		
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	6 396	-	-	6 396		
Dérivés	22 244	-	-	22 244		
Acceptations	10 452	-	-	10 452		
Autres passifs	10 017	238	132	10 387		
Titres secondaires	4 233	-	-	4 233		
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement					3 605	W
Amortissement des titres secondaires à échéance exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie					265	
Titres secondaires exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond					327	
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie					36	
Total du passif	382 068	238	132	382 438		
Capitaux propres						
Actions privilégiées	1 706	-	-	1 706		
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie					881	T
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement					660	U
Actions privilégiées exclues des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond					165	AF
Actions ordinaires	7 750	-	-	7 750		A
Surplus d'apport	82	-	-	82		B
Résultats non distribués	8 985	(360)	360	8 985		C
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC					71	L
Autres résultats non distribués					8 914	
Cumul des autres éléments du résultat global	138	(3)	3	138		D
Couvertures de flux de trésorerie					11	K
Divers					127	
Participations ne donnant pas le contrôle	226	-	-	226		
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires					85	E
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie					9	V
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie					12	X
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires					120	
Total des capitaux propres	18 887	(363)	363	18 887		
Total du passif et des capitaux propres	400 955	(125)	495	401 325		

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III ».

² Comprennent nos filiales d'assurances, CIBC Reinsurance Company Limited (CIBC Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC Re est aussi un participant actif du marché nord-américain de la rétrocession. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance revenu en cas d'hospitalisation, des régimes d'assurance en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers. Au 31 janvier 2014, CIBC Re avait des actifs de 55 M\$, des passifs de (153) M\$ et des capitaux propres de 208 M\$, alors que CIBC vie avait des actifs de 70 M\$, des passifs de (85) M\$ et des capitaux propres de 155 M\$.

³ Se reporter aux pages 1 et 2.

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13
29 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	16 705	16 698	16 218	15 871	15 556
45 Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	17 851	17 830	17 412	17 070	16 718
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	21 295	21 601	21 251	20 992	20 689
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque ²	153 245	151 338	152 176	138 256	134 821
Ratios des fonds propres					
61 Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,9 %	11,0 %	10,7 %	11,5 %	11,5 %
62 Ratio des fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	11,6 %	11,8 %	11,4 %	12,4 %	12,4 %
63 Ratio du total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	13,9 %	14,3 %	14,0 %	15,2 %	15,3 %

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III ».

² Les exigences minimales relatives au total des fonds propres sont de 11 878 M\$ (12 106 M\$ au quatrième trimestre de 2013) et sont calculées en multipliant l'APR par 8 %. Elles renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre.

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE II ¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de première catégorie ²

	T4/12	T3/12	T2/12	T1/12
Actions ordinaires	7 751	7 727	7 681	7 537
Surplus d'apport	85	87	86	87
Résultats non distribués	7 042	6 719	6 276	5 873
Ajustements selon les IFRS ³	274	549	823	1 097
Pertes de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque de crédit de la CIBC, montant net après impôt	-	-	-	1
Écart de change	(88)	(74)	(122)	(66)
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	1 706	2 006	2 006	2 306
Instruments novateurs ⁴	1 678	1 672	1 617	1 679
Certaines participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	172	167	163	163
Goodwill	(1 702)	(1 682)	(1 671)	(1 681)
Autres déductions	(43)	(43)	(41)	(73)
Déductions à parts égales des fonds propres de première et de deuxième catégories ⁵	(935)	(884)	(897)	(946)
	15 940	16 244	15 921	15 977

Fonds propres de deuxième catégorie ²

Titres secondaires perpétuels	219	221	232	236
Autres titres secondaires (déduction faite de l'amortissement)	4 398	4 391	4 402	4 676
Profits latents sur les valeurs disponibles à la vente, montant net après impôt	196	201	202	175
Provision admissible	106	145	150	109
Déductions à parts égales des fonds propres de première et de deuxième catégories ⁵	(935)	(884)	(897)	(946)
	3 984	4 074	4 089	4 250

Total des fonds propres réglementaires

Total de l'actif pondéré en fonction du risque

Ratio des fonds propres de première catégorie

Ratio du total des fonds propres

	19 924	20 318	20 010	20 227
	115 229	114 894	113 255	111 480
	13,8 %	14,1 %	14,1 %	14,3 %
	17,3 %	17,7 %	17,7 %	18,1 %

¹ Selon les normes de Bâle II, les banques doivent maintenir un ratio minimum des fonds propres de première catégorie d'au moins 4 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 8 %. Le BSIF a décrété que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts étaient tenues de maintenir un ratio minimum de fonds propres de première catégorie d'au moins 7 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 10 %.

² Excluent les positions de négociation à découvert dans les instruments de fonds propres de la CIBC.

³ Comprennent le choix de se prévaloir de la dispense transitoire relative aux IFRS du BSIF sur une période s'échelonnant sur cinq trimestres à compter du 1^{er} novembre 2011.

⁴ Le 13 mars 2009, CIBC Capital Trust, détenue en propriété exclusive par la CIBC, a émis 1,3 G\$ de billets de catégorie 1, série A, portant intérêt à 9,976 % et échéant le 30 juin 2108, ainsi que 300 M\$ de billets de catégorie 1, série B, portant intérêt à 10,25 % et échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). Ces billets sont admissibles au titre des fonds propres réglementaires de première catégorie.

⁵ Les éléments déduits à parts égales des fonds propres de première et de deuxième catégories comprennent l'insuffisance de l'encours des provisions calculée selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (NI avancée), les risques associés aux activités de titrisation (autres que les profits à la vente d'actifs titrisés applicables), le placement dans les activités d'assurance ainsi que les placements importants dans des entités non consolidées.

MODIFICATIONS AUX FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS¹)

(en millions de dollars)

	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13
Noyau de fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				
Solde d'ouverture	12 360 ²	12 483	12 260	12 077
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres	24	14	15	26
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(27)	(18)	-	(48)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(100)	(59)	-	(158)
Dividendes bruts (déduction)	(407)	(408)	(409)	(401)
Actions émises en remplacement de dividendes (réintégration)	-	-	-	-
Profit pour le trimestre (attribuable aux actionnaires de la société mère)	1 174	843	890	874
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	(2)	(6)	(24)	13
Variations des autres éléments du résultat global				
Écarts de change	231	50	63	29
Placements disponibles à la vente	7	67	(150)	17
Couvertures de flux de trésorerie	(2)	13	(4)	(6)
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(58)	s. o.	s. o.	s. o.
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt correspondants)	(261)	(22)	(46)	4
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	17	(84)	(39)	42
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires				
Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	15	(9)	21	(34)
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	446	(18)	(1)	(207)
Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	(57)	(29)	(67)	(48)
Montant dépassant le seuil de 15 %	(9)	(19)	(27)	67
Ajustements de valeurs prudentiels	-	-	-	-
Divers	(4)	(5)	1	13
Solde de clôture	13 347	12 793	12 483	12 260
Autres éléments ne faisant pas partie du noyau de fonds propres de première catégorie (autres éléments de fonds propres de première catégorie)				
Solde d'ouverture	3 095	3 095	3 097	3 102
Nouvelles émissions d'autres éléments ne faisant pas partie du noyau de fonds propres de première catégorie (autres éléments de fonds propres de première catégorie) admissibles	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	(250)	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	(3)	-	(2)	(5)
Solde de clôture	2 842	3 095	3 095	3 097
Total des fonds propres de première catégorie	16 189	15 888	15 578	15 357
Fonds propres de deuxième catégorie				
Solde d'ouverture	4 073	4 083	4 114	4 173
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	(550)
Ajustements liés à l'amortissement	(49)	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	(327)	-	-	478
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	4	(10)	(31)	13
Solde de clôture	3 701	4 073	4 083	4 114
Total des fonds propres réglementaires	19 890	19 961	19 661	19 471

1 « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

2 Net des résultats non distribués de 84 M\$ et du cumul des autres éléments du résultat global de 349 M\$ découlant de l'adoption de l'IAS 19 *Avantages du personnel*, et de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13
	Exigences minimales relatives au total des fonds propres²			APR	
	APR				
Risque de crédit					
Approche standard					
Expositions aux entreprises	3 499	280	3 621	3 375	3 312
Expositions aux entités souveraines	791	63	399	433	664
Expositions aux banques	270	22	227	228	231
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	1 371	110	1 575	1 615	1 609
Autres expositions associées au commerce de détail	609	49	572	1 528	1 621
Portefeuille de négociation	4	-			
	6 544	524	6 394	7 179	7 309
Approche NI avancée					
Expositions aux entreprises	47 768	3 821	45 669	44 691	40 603
Expositions aux entités souveraines	1 674	134	1 704	1 738	1 760
Expositions aux banques	5 790	463	5 169	4 561	4 148
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	6 999	560	7 508	7 656	5 762
Expositions au commerce de détail renouvelables qualifiées	16 060	1 285	18 775	16 908	15 904
Autres expositions associées au commerce de détail	6 327	506	5 643	5 337	5 074
Capitaux propres	876	70	845	842	911
Portefeuille de négociation	3 449	276	3 085	3 142	2 943
Titrisations	2 482	199	2 830	2 996	3 047
Rajustement en fonction du facteur scalaire	5 460	437	5 449	5 244	4 737
	96 885	7 751	96 677	93 115	85 113
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit ³	15 119	1 210	12 030	11 921	11 282
Total du risque de crédit	118 548	9 485	115 101	112 215	103 704
Risque de marché (approche des modèles internes et approche NI)					
Valeur à risque	728	58	696	685	793
Valeur à risque en situation de crise	1 669	134	876	1 365	1 624
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 723	138	1 854	1 326	1 055
Titrisations	50	4	34	20	22
Total du risque de marché	4 170	334	3 460	3 396	3 494
Risque opérationnel (approche des mesures avancées)	17 787	1 423	18 186	18 383	18 788
APR	140 505	11 242	136 747	133 994	125 938

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019. Certaines déductions des fonds propres feront l'objet d'une application progressive à raison de 20 % par année à compter de 2014. L'actif pondéré en fonction du risque obtenu en appliquant la méthode transitoire n'est pas le même que celui obtenu par la méthode tout compris en raison surtout de la pondération en fonction du risque des montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF.

² Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

³ À compter du premier trimestre de 2013, certains éléments qui étaient auparavant déduits des fonds propres en vertu de Bâle II (comme les investissements importants dans des entités commerciales et les risques liés à la titrisation qui étaient déduits des fonds propres) sont désormais pondérés en fonction du risque à 1,250 %. D'autres éléments sont déduits seulement en vertu de Bâle III s'ils dépassent certains seuils; les montants non déduits sont pondérés en fonction du risque à 250 %.

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE – BÂLE II

(en millions de dollars)

	T4/12	T3/12	T2/12	T1/12
Risque de crédit				
<u>Approche standard</u>				
Expositions aux entreprises	3 750	3 835	3 740	3 724
Expositions aux entités souveraines	670	687	652	702
Expositions aux banques	206	161	147	242
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	1 620	1 623	1 636	1 666
Autres expositions associées au commerce de détail	1 680	1 772	1 829	1 894
	7 926	8 078	8 004	8 228
<u>Approche NI avancée</u>				
Expositions aux entreprises	39 237	39 051	37 553	36 059
Expositions aux entités souveraines	1 727	1 685	1 799	1 812
Expositions aux banques	2 840	3 042	3 337	2 761
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	4 825	5 117	4 810	4 702
Expositions au commerce de détail renouvelables qualifiées	15 852	14 725	14 681	15 370
Autres expositions associées au commerce de détail	5 011	5 711	5 764	5 702
Capitaux propres	901	917	799	829
Portefeuille de négociation	2 064	2 401	2 578	2 770
Titrisations	2 621	2 710	2 657	2 442
Rajustement en fonction du facteur scalaire	4 505	4 521	4 439	4 347
	79 583	79 880	78 417	76 794
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit	5 851	5 649	5 730	5 530
Total du risque de crédit	93 360	93 607	92 151	90 552
Risque de marché (approche des modèles internes et approche NI)				
Valeur à risque	983	1 033	793	642
Valeur à risque en situation de crise	1 141	1 009	1 128	943
Exigences supplémentaires liées aux risques	886	1 071	835	905
Titrisations	23	25	16	15
Total du risque de marché	3 033	3 138	2 772	2 505
Risque opérationnel (approche des mesures avancées)	18 836	18 149	18 332	18 423
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	115 229	114 894	113 255	111 480

VARIATION DE L'ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE (MÉTHODE TOUT COMPRIS¹)

(en millions de dollars)

	T1/14 vs T4/13		T4/13 vs T3/13	
	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²
Risque de crédit				
Solde au début de la période	115 101	5 521	112 215	4 859
Taille du portefeuille ³	1 506	46	1 706	526
Qualité du portefeuille ⁴	(514)	(358)	(155)	(73)
Mises à jour du modèle ⁵	54	1	598	59
Méthode et politique ⁶	2 616	2 616	535	-
Acquisitions et cessions	(2 024)	-	-	-
Variations des taux de change	2 595	224	573	89
Divers	(786)	(89)	(371)	61
Solde à la fin de la période	118 548	7 961	115 101	5 521

	T1/14 vs T4/13		T4/13 vs T3/13	
	Risque de marché		Risque de marché	
Risque de marché				
Solde au début de la période	3 460	3 396	3 460	3 396
Variations des niveaux de risque ⁷	558	29	-	29
Mises à jour du modèle ⁵	-	-	-	-
Méthode et politique ⁶	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-
Variations des taux de change	152	35	-	35
Divers	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	4 170	3 460	4 170	3 460

	T1/14 vs T4/13		T4/13 vs T3/13	
	Risque opérationnel		Risque opérationnel	
Risque opérationnel				
Solde au début de la période	18 186	18 383	18 186	18 383
Variations des niveaux de risque ⁸	(399)	(197)	-	(197)
Solde à la fin de la période	17 787	18 186	17 787	18 186

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

³ A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

⁴ A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs / des contreparties.

⁵ A trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

⁶ A trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

⁷ A trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

⁸ A trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise et dans les facteurs liés au contrôle interne.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT (EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT)¹

(en millions de dollars)

	T1/14		T4/13		T3/13		T2/13		T1/13		T4/12		T3/12		T2/12	
	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																
Expositions aux entreprises																
Montants tirés	52 884	3 115	50 634	3 336	50 182	3 385	48 022	3 207	44 912	3 174	43 836	3 448	42 811	3 610	41 766	3 561
Engagements non utilisés	32 515	414	29 742	350	29 423	181	28 613	131	28 172	153	28 023	233	27 946	198	26 253	185
Transactions assimilées à des mises en pension	23 143	10	23 778	7	26 559	115	25 782	141	27 592	166	29 823	138	27 624	110	30 819	325
Divers – hors bilan	10 832	194	9 600	131	9 526	98	11 808	162	9 408	169	8 332	180	7 606	177	10 225	170
Dérivés de gré à gré	6 535	-	4 037	-	4 315	-	3 484	-	3 633	-	3 430	-	3 475	-	3 862	-
	125 909	3 733	117 791	3 824	120 005	3 779	117 709	3 641	113 717	3 662	113 444	3 999	109 462	4 095	112 925	4 241
Expositions aux entités souveraines																
Montants tirés	18 221	3 671	20 848	3 051	21 775	3 010	21 450	2 888	22 422	2 835	20 849	2 687	20 546	2 596	19 527	2 601
Engagements non utilisés	4 868	-	5 096	-	4 969	-	4 708	-	4 540	-	4 617	-	4 878	-	5 096	-
Transactions assimilées à des mises en pension	4 613	-	5 766	-	4 185	-	5 110	-	4 018	-	5 666	-	3 105	-	5 259	-
Divers – hors bilan	296	-	311	-	590	-	518	-	519	-	486	-	411	-	270	-
Dérivés de gré à gré	3 441	-	2 254	-	2 532	1	3 294	5	2 924	3	3 055	5	3 141	-	2 992	-
	31 439	3 671	34 275	3 051	34 051	3 011	35 080	2 893	34 423	2 838	34 673	2 692	32 081	2 596	33 144	2 601
Expositions aux banques																
Montants tirés	12 605	1 076	12 534	999	10 493	957	11 357	897	10 789	873	10 981	730	13 544	637	13 145	606
Engagements non utilisés	921	-	882	-	813	-	571	-	539	-	568	-	541	-	682	-
Transactions assimilées à des mises en pension	31 105	-	28 431	-	20 041	-	17 144	-	15 509	-	21 449	-	22 655	-	15 450	-
Divers – hors bilan	52 752	-	41 974	-	48 327	-	49 192	-	44 188	-	43 504	-	50 497	-	46 451	-
Dérivés de gré à gré	6 777	13	6 964	6	6 879	7	7 714	7	7 841	8	7 941	9	8 039	5	8 145	4
	104 160	1 089	90 785	1 005	86 553	964	85 978	904	78 866	881	84 443	739	95 276	642	83 873	610
Expositions brutes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	261 508	8 493	242 851	7 880	240 609	7 754	238 767	7 438	227 006	7 381	232 560	7 430	236 819	7 333	229 942	7 452
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	50 544	-	51 613	-	41 358	-	38 521	-	37 381	-	48 152	-	46 949	-	45 506	-
Expositions nettes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	210 964	8 493	191 238	7 880	199 251	7 754	200 246	7 438	189 625	7 381	184 408	7 430	189 870	7 333	184 436	7 452
Portefeuilles de détail																
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier																
Montants tirés	165 760	2 328	165 295	2 193	164 569	2 184	163 938	2 157	164 357	2 170	165 482	2 183	166 361	2 203	165 547	2 182
Engagements non utilisés	19 648	-	19 884	-	20 386	-	19 654	-	18 425	-	28 811	-	28 935	-	28 857	-
	185 408	2 328	185 179	2 193	184 955	2 184	183 592	2 157	182 782	2 170	194 293	2 183	195 296	2 203	194 404	2 182
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles																
Montants tirés	19 009	-	22 749	-	21 355	-	21 170	-	21 062	-	21 313	-	21 160	-	21 244	-
Engagements non utilisés	41 198	-	44 415	-	40 641	-	40 386	-	40 580	-	39 745	-	40 962	-	40 383	-
Divers – hors bilan	248	-	386	-	347	-	323	-	316	-	341	-	322	-	389	-
	60 455	-	67 550	-	62 343	-	61 879	-	61 958	-	61 399	-	62 444	-	62 016	-
Autres expositions associées au commerce de détail																
Montants tirés	8 298	749	7 752	705	7 801	1 959	7 766	1 990	7 694	2 080	7 791	2 159	7 881	2 275	8 011	2 352
Engagements non utilisés	1 473	22	1 125	20	1 121	20	1 210	20	1 214	20	1 222	20	1 238	20	1 266	19
Divers – hors bilan	31	-	31	-	30	18	28	19	29	16	29	16	30	14	31	17
	9 802	771	8 908	725	8 952	1 997	9 004	2 029	8 937	2 116	9 042	2 195	9 149	2 309	9 308	2 388
Total des portefeuilles de détail	255 665	3 099	261 637	2 918	256 250	4 181	254 475	4 186	253 677	4 286	264 734	4 378	266 889	4 512	265 728	4 570
Expositions liées aux titrisations	16 303	-	16 799	-	17 719	-	18 374	-	18 872	-	19 003	-	19 130	-	19 116	-
Expositions brutes au risque de crédit	533 476	11 592	521 287	10 798	514 578	11 935	511 616	11 624	499 555	11 667	516 297	11 808	522 838	11 845	514 786	12 022
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	50 544	-	51 613	-	41 358	-	38 521	-	37 381	-	48 152	-	46 949	-	45 506	-
Expositions nettes au risque de crédit	482 932	11 592	469 674	10 798	473 220	11 935	473 095	11 624	462 174	11 667	468 145	11 808	475 889	11 845	469 280	12 022

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ¹

(en millions de dollars)

	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13	T4/12	T3/12	T2/12	T1/12
Entreprises et gouvernements									
Canada									
Montants tirés	54 784	56 988	54 452	55 782	55 262	52 898	49 245	50 335	53 252
Engagements non utilisés	29 050	28 389	27 832	27 167	27 491	27 772	28 414	27 322	26 821
Transactions assimilées à des mises en pension	4 056	3 826	7 857	7 732	7 498	7 083	5 364	4 012	3 327
Divers – hors bilan	49 981	39 597	45 091	46 082	42 264	40 995	46 765	43 687	46 338
Dérivés de gré à gré	9 405	6 338	6 609	6 703	6 704	6 813	6 892	7 061	6 607
	147 276	135 138	141 841	143 466	139 219	135 561	136 680	132 417	136 345
États-Unis									
Montants tirés	19 739	18 479	19 765	17 539	15 076	15 244	18 573	15 994	16 796
Engagements non utilisés	6 484	5 732	5 603	5 269	4 255	3 927	3 625	3 502	3 239
Transactions assimilées à des mises en pension	3 636	1 879	1 043	1 157	1 690	1 291	867	1 228	1 359
Divers – hors bilan	9 980	8 528	9 543	10 331	7 709	7 753	8 575	8 096	5 107
Dérivés de gré à gré	2 163	2 050	2 153	2 202	2 361	2 379	2 528	2 721	3 103
	42 002	36 668	38 107	36 498	31 091	30 594	34 168	31 541	29 604
Europe									
Montants tirés	3 839	3 706	3 398	3 260	3 460	3 358	4 707	4 134	4 050
Engagements non utilisés	1 684	1 003	1 127	857	897	865	777	700	486
Transactions assimilées à des mises en pension	416	271	383	424	251	127	80	664	237
Divers – hors bilan	3 673	3 642	3 700	4 831	3 985	3 303	2 955	4 895	3 656
Dérivés de gré à gré	4 028	4 027	4 051	4 720	4 586	4 672	4 733	4 708	5 055
	13 640	12 649	12 659	14 092	13 179	12 325	13 252	15 101	13 484
Autres pays									
Montants tirés	5 348	4 843	4 835	4 248	4 325	4 166	4 376	3 975	3 657
Engagements non utilisés	1 086	596	643	599	608	644	549	507	600
Transactions assimilées à des mises en pension	209	386	144	202	299	285	124	118	68
Divers – hors bilan	246	118	109	274	157	271	219	268	206
Dérivés de gré à gré	1 157	840	913	867	747	562	502	509	472
	8 046	6 783	6 644	6 190	6 136	5 928	5 770	5 377	5 003
	210 964	191 238	199 251	200 246	189 625	184 408	189 870	184 436	184 436

¹ Ce tableau présente les renseignements relatifs à nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. La quasi-totalité de nos expositions liées au portefeuille de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada. Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES ¹

(en millions de dollars)

	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13	T4/12	T3/12	T2/12	T1/12
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Expositions aux entreprises									
Moins de 1 an ²	37 341	33 807	37 113	40 520	36 549	33 205	32 264	33 876	31 516
1 an à 3 ans	36 914	33 689	33 171	29 785	28 668	28 130	27 035	25 646	25 437
3 ans à 5 ans	30 871	28 844	29 233	28 292	26 789	27 046	26 718	26 087	24 343
Plus de 5 ans	517	487	394	531	491	261	230	212	285
	105 643	96 827	99 911	99 128	92 497	88 642	86 247	85 821	81 581
Expositions aux entités souveraines									
Moins de 1 an ²	7 284	6 213	6 745	6 463	6 528	7 850	6 151	6 492	6 108
1 an à 3 ans	8 716	8 807	11 794	10 541	8 419	8 301	13 426	9 303	12 821
3 ans à 5 ans	10 173	13 107	11 200	12 132	14 483	13 419	8 449	11 325	12 925
Plus de 5 ans	1 145	902	945	1 278	1 379	1 051	1 080	1 028	1 034
	27 318	29 029	30 684	30 414	30 809	30 621	29 106	28 148	32 888
Expositions aux banques									
Moins de 1 an ²	59 399	47 063	52 718	53 226	49 206	47 446	55 556	51 397	50 389
1 an à 3 ans	11 422	10 581	10 786	11 550	13 719	15 909	16 516	16 137	16 572
3 ans à 5 ans	5 063	5 524	3 642	3 998	1 655	1 628	2 116	2 653	2 802
Plus de 5 ans	2 119	2 214	1 510	1 930	1 739	162	329	280	204
	78 003	65 382	68 656	70 704	66 319	65 145	74 517	70 467	69 967
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	210 964	191 238	199 251	200 246	189 625	184 408	189 870	184 436	184 436
Portefeuilles de détail									
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier									
Moins de 1 an ²	60 748	61 172	63 501	64 097	63 949	75 856	74 840	72 084	70 850
1 an à 3 ans	75 075	75 414	73 260	69 973	62 510	55 580	54 401	54 226	51 809
3 ans à 5 ans	47 077	45 981	45 686	47 059	53 934	60 479	63 650	65 954	68 169
Plus de 5 ans	2 508	2 612	2 508	2 463	2 389	2 378	2 405	2 140	2 168
	185 408	185 179	184 955	183 592	182 782	194 293	195 296	194 404	192 996
Expositions au commerce de détail renouvelables qualifiées									
Moins de 1 an ²	60 455	67 550	62 343	61 879	61 958	61 399	62 444	62 016	62 727
	60 455	67 550	62 343	61 879	61 958	61 399	62 444	62 016	62 727
Autres expositions associées au commerce de détail									
Moins de 1 an ²	9 305	8 492	8 506	8 530	8 458	8 528	8 617	8 740	8 590
1 an à 3 ans	337	327	355	382	384	416	431	459	495
3 ans à 5 ans	101	46	46	47	49	50	51	55	60
Plus de 5 ans	59	43	45	45	46	48	50	54	52
	9 802	8 908	8 952	9 004	8 937	9 042	9 149	9 308	9 197
Total des portefeuilles de détail	255 665	261 637	256 250	254 475	253 677	264 734	266 889	265 728	264 920
Total des expositions au risque de crédit	466 629	452 875	455 501	454 721	443 302	449 142	456 759	450 164	449 356

¹ Exclut les expositions liées aux titrisations.

² Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an »

RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	Coût de remplacement actuel ¹			Montant de l'équivalent crédit ²	Montant pondéré en fonction du risque									
	Négociation	GAP	Total		T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13	T4/12	T3/12	T2/12	T1/12	
	Dérivés de taux d'intérêt													
Dérivés de gré à gré														
Contrats de garantie de taux d'intérêt	46	6	52	53	2	2	6	3	6	4	17	8	10	
Swaps	12 900	1 096	13 996	4 142	1 093	1 174	1 205	1 427	1 333	1 031	1 331	1 308	1 505	
Options achetées	170	3	173	25	14	17	22	19	22	12	15	22	21	
	13 116	1 105	14 221	4 220	1 109	1 193	1 233	1 449	1 361	1 047	1 363	1 338	1 536	
Dérivés négociés en Bourse	1	-	1	136	3	2	1	1	1	-	-	-	-	
Total des dérivés de taux d'intérêt	13 117	1 105	14 222	4 356	1 112	1 195	1 234	1 450	1 362	1 047	1 363	1 338	1 536	
Dérivés de change														
Dérivés de gré à gré														
Contrats à terme de gré à gré	2 086	182	2 268	2 239	621	398	421	393	396	255	229	247	267	
Swaps	4 090	1 569	5 659	4 197	1 151	1 059	980	879	881	604	672	720	731	
Options achetées	243	-	243	235	99	42	37	30	30	24	26	26	20	
	6 419	1 751	8 170	6 671	1 871	1 499	1 438	1 302	1 307	883	927	993	1 018	
Dérivés de crédit														
Dérivés de gré à gré														
Swaps sur défaillance – protection souscrite	256	30	286	158	90	101	147	115	192	255	364	475	516	
	256	30	286	158	90	101	147	115	192	255	364	475	516	
Dérivés d'actions														
Dérivés de gré à gré														
Dérivés négociés en Bourse	661	1	662	1 618	138	94	114	119	86	42	44	58	54	
	168	-	168	268	8	5	6	5	2	-	-	-	-	
	829	1	830	1 886	146	99	120	124	88	42	44	58	54	
Dérivés sur métaux précieux														
Dérivés de gré à gré														
Dérivés négociés en Bourse	14	-	14	14	5	4	4	12	6	4	5	11	38	
	72	-	72	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	
	86	-	86	15	5	5	5	12	6	4	5	11	38	
Autres dérivés sur marchandises														
Dérivés de gré à gré														
Dérivés négociés en Bourse	764	-	764	1 816	607	596	602	322	396	249	247	380	347	
	131	-	131	1 764	42	29	28	25	20	-	-	-	-	
	895	-	895	3 580	649	625	630	347	416	249	247	380	347	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales														
Charges liées aux REC					290	293	237	216	128	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Total des dérivés avant la compensation	21 602	2 887	24 489	16 666	6 779	3 817	3 811	3 566	3 499	2 480	2 950	3 255	3 509	
Moins l'incidence des accords généraux de compensation			(16 295)											
Total des dérivés ³			8 194	16 666	6 779	3 817	3 811	3 566	3 499	2 480	2 950	3 255	3 509	

¹ En vertu de Bâle II (jusqu'au 31 octobre 2012), les contrats négociés en Bourse et les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale ont été exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

² Somme du coût de remplacement actuel et du risque de crédit futur éventuel, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 3 649 M\$ (2 792 M\$ au quatrième trimestre de 2013). Les garanties sont composées de liquidités de 2 043 M\$ (2 151 M\$ au quatrième trimestre de 2013), et de titres du gouvernement de 1 606 M\$ (641 M\$ au quatrième trimestre de 2013).

³ Les informations de la période précédente ont été retraitées.

s. o. Sans objet

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)¹ (suite)

(en millions de dollars)

Expositions aux banques	Cote de la CIBC	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investor Services	11/14						14/13						
					Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
De première qualité																	
10	0,01 %-0,03 %	AAA	Aaa	1 741	-	0,03 %	13 %	3 %	47	1 916	-	-	0,03 %	9 %	2 %	42	
21	0,01 %-0,03 %	AA+	Aa1	411	93	1 %	0,04 %	28 %	7 %	29	515	84	-	0,04 %	25 %	6 %	32
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	7 743	-	-	0,04 %	13 %	5 %	419	7 435	-	-	0,04 %	15 %	7 %	512
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	10 616	-	-	0,05 %	20 %	8 %	816	7 967	-	-	0,05 %	21 %	8 %	648
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	20 169	-	-	0,08 %	13 %	8 %	1 519	17 894	-	-	0,08 %	13 %	7 %	1 299
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	8 474	46	54 %	0,11 %	22 %	14 %	1 183	5 101	6	80 %	0,11 %	22 %	16 %	816
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	17 011	101	80 %	0,14 %	9 %	7 %	1 220	14 295	100	80 %	0,14 %	9 %	10 %	1 447
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	5 775	366	75 %	0,18 %	19 %	18 %	1 038	5 136	436	75 %	0,18 %	20 %	20 %	1 016
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	3 336	552	79 %	0,26 %	16 %	15 %	512	2 624	525	79 %	0,26 %	15 %	16 %	415
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	739	133	78 %	0,37 %	19 %	27 %	196	822	78	66 %	0,37 %	24 %	31 %	255
				76 015	1 291	71 %	0,11 %	15 %	9 %	6 979	63 705	1 229	72 %	0,10 %	15 %	10 %	6 482
De qualité inférieure																	
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	521	-	-	0,50 %	14 %	40 %	211	235	-	-	0,50 %	10 %	44 %	96
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	587	-	-	0,72 %	20 %	24 %	138	585	-	-	0,72 %	14 %	16 %	103
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	184	-	-	1,46 %	5 %	45 %	83	254	-	-	1,46 %	4 %	11 %	96
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	391	1	70 %	2,40 %	15 %	11 %	42	337	1	70 %	2,40 %	17 %	41 %	29
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	295	-	-	5,59 %	40 %	54 %	158	253	1	70 %	5,59 %	40 %	0 %	139
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,10 %	-	-	-
				1 978	1	71 %	1,79 %	13 %	32 %	632	1 664	2	70 %	1,88 %	11 %	23 %	463
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	9	3	70 %	15,53 %	31 %	167 %	15	9	3	70 %	15,53 %	30 %	156 %	14
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				9	3	70 %	15,53 %	31 %	167 %	15	9	3	70 %	15,53 %	30 %	156 %	14
Défaut																	
90	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				78 002	1 295	68 %	0,15 %	15 %	10 %	7 626	65 378	1 234	68 %	0,15 %	15 %	11 %	6 959
				203 006	54 927	70 %	0,69 %	23 %	26 %	51 836	183 308	51 410	69 %	0,74 %	23 %	27 %	48 751
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																	
Très bon profil				7 132	104	65 %		70 %	4 993	7 127	52	60 %		70 %	4 989		
Bon profil				477	8			90 %	429	448	15	60 %		90 %	404		
Profil satisfaisant				303	63	45 %		115 %	350	293	70	50 %		115 %	337		
Profil faible				40	-			250 %	100	60	-			250 %	150		
Défaut				6	-				-	2	-				-		
				7 958	175	57 %		74 %	5 872	7 930	137	55 %		74 %	5 880		
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				210 964	55 102	70 %		27 %	57 708	191 238	51 547	69 %		29 %	54 631		

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

**QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX
ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹**

(en millions de dollars)

Expositions aux entreprises	Cote de la CIBC	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investor Services	T3/13						T2/13							
					ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
Expositions aux entreprises																		
De première qualité																		
10	0,01 %-0,03 %		AAA	Aaa	1 936	81	79 %	0,03 %	14 %	4 %	86	1 543	9	70 %	0,03 %	26 %	6 %	97
21	0,01 %-0,03 %		AA+	Aa1	8 674	196	80 %	0,03 %	13 %	1 %	127	10 981	194	80 %	0,03 %	11 %	1 %	116
24	0,04 %-0,05 %		AA	Aa2	697	231	80 %	0,04 %	37 %	11 %	75	520	231	80 %	0,04 %	33 %	9 %	45
27	0,05 %-0,06 %		AA-	Aa3	1 520	913	80 %	0,05 %	36 %	15 %	226	1 650	1 171	80 %	0,05 %	34 %	15 %	255
31	0,07 %-0,09 %		A+	A1	2 744	559	79 %	0,07 %	25 %	14 %	383	1 835	598	79 %	0,07 %	38 %	21 %	386
34	0,09 %-0,12 %		A	A2	4 093	2 187	77 %	0,11 %	38 %	30 %	1 210	3 030	1 876	77 %	0,11 %	34 %	24 %	726
37	0,13 %-0,16 %		A-	A3	6 164	3 546	76 %	0,14 %	43 %	34 %	2 070	5 989	3 846	77 %	0,14 %	41 %	33 %	1 962
41	0,17 %-0,22 %		BBB+	Baa1	11 990	7 710	76 %	0,18 %	37 %	38 %	4 532	14 903	7 546	75 %	0,18 %	28 %	28 %	4 131
44	0,23 %-0,30 %		BBB	Baa2	10 875	6 142	75 %	0,26 %	36 %	43 %	4 642	9 563	6 100	75 %	0,26 %	36 %	42 %	4 018
47	0,31 %-0,42 %		BBB-	Baa3	10 022	5 934	71 %	0,35 %	38 %	51 %	5 110	8 811	5 194	72 %	0,35 %	36 %	47 %	4 147
					58 715	27 499	75 %	0,18 %	33 %	31 %	18 461	58 825	26 802	75 %	0,17 %	29 %	27 %	15 883
De qualité inférieure																		
51	0,43 %-0,61 %		BB+	Ba1	9 015	5 318	57 %	0,50 %	34 %	51 %	4 618	9 018	5 419	56 %	0,50 %	31 %	47 %	4 263
54	0,62 %-1,09 %		BB	Ba2	9 493	4 460	54 %	0,72 %	30 %	52 %	4 919	9 285	4 141	56 %	0,72 %	28 %	48 %	4 491
57	1,10 %-1,92 %		BB-	Ba3	6 980	3 193	57 %	1,45 %	28 %	60 %	4 206	6 464	3 001	56 %	1,45 %	28 %	60 %	3 910
61	1,93 %-3,99 %		B+	B1	3 980	1 344	53 %	2,38 %	28 %	66 %	2 613	3 784	1 313	54 %	2,38 %	27 %	63 %	2 399
64	4,00 %-7,27 %		B	B2	2 372	954	52 %	5,60 %	30 %	89 %	2 103	2 367	761	57 %	5,60 %	30 %	90 %	2 130
67	7,28 %-12,11 %		B-	B3	619	266	57 %	8,94 %	28 %	105 %	647	619	212	49 %	8,94 %	26 %	100 %	613
					32 459	15 535	56 %	1,53 %	30 %	59 %	19 106	31 533	14 847	56 %	1,53 %	29 %	56 %	17 806
Liste de surveillance																		
70	12,12 %-20,67 %		CCC+	Caa1	230	44	43 %	15,27 %	32 %	150 %	345	330	109	56 %	15,27 %	29 %	135 %	445
75	12,12 %-20,67 %		CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	63	-	-	15,27 %	53 %	248 %	149	104	5	9 %	15,27 %	38 %	174 %	181
80	20,68 %-99,99 %		CC à C	Ca	161	20	59 %	26,07 %	53 %	279 %	458	145	15	44 %	26,07 %	43 %	228 %	331
					454	64	48 %	19,16 %	42 %	210 %	952	579	129	52 %	17,98 %	34 %	165 %	957
Défaut																		
90	100,00 %		D	C	638	16	55 %	100,00 %	42 %	255 %	1 626	617	19	37 %	100,00 %	39 %	212 %	1 304
					638	16	55 %	100,00 %	42 %	255 %	1 626	617	19	37 %	100,00 %	39 %	212 %	1 304
					92 266	43 114	68 %	1,44 %	32 %	44 %	40 145	91 554	41 797	68 %	1,42 %	29 %	39 %	35 950
Expositions aux entités souveraines																		
De première qualité																		
00	0,01 %-0,015 %		AAA	Aaa	15 114	221	79 %	0,01 %	5 %	1 %	162	14 706	187	80 %	0,01 %	5 %	1 %	161
10	0,016 %-0,025 %		AAA	Aaa	7 173	1 098	76 %	0,02 %	10 %	2 %	167	7 779	937	80 %	0,02 %	6 %	2 %	131
21	0,016 %-0,025 %		AA+	Aa1	2 840	1 198	79 %	0,02 %	7 %	2 %	69	2 990	1 198	79 %	0,02 %	7 %	3 %	87
24	0,016 %-0,025 %		AA	Aa2	490	336	79 %	0,02 %	27 %	5 %	25	455	346	77 %	0,02 %	23 %	4 %	20
27	0,026 %-0,035 %		AA-	Aa3	1 608	1 401	78 %	0,03 %	17 %	6 %	90	1 456	1 276	79 %	0,03 %	16 %	5 %	72
31	0,036 %-0,05 %		A+	A1	1 229	784	78 %	0,04 %	26 %	7 %	90	956	813	80 %	0,04 %	20 %	7 %	69
34	0,06 %-0,065 %		A	A2	534	474	79 %	0,06 %	18 %	9 %	46	491	414	79 %	0,06 %	19 %	8 %	37
37	0,066 %-0,08 %		A-	A3	352	249	77 %	0,07 %	16 %	10 %	36	362	279	79 %	0,07 %	15 %	10 %	35
41	0,09 %-0,16 %		BBB+	Baa1	527	390	80 %	0,09 %	24 %	15 %	77	358	167	79 %	0,09 %	22 %	11 %	40
44	0,16 %-0,26 %		BBB	Baa2	157	67	70 %	0,16 %	45 %	33 %	52	143	67	72 %	0,16 %	43 %	31 %	44
47	0,27 %-0,42 %		BBB-	Baa3	77	22	78 %	0,29 %	42 %	39 %	31	106	19	78 %	0,29 %	44 %	45 %	48
					30 101	6 240	78 %	0,02 %	9 %	3 %	845	29 802	5 703	79 %	0,02 %	8 %	2 %	744
De qualité inférieure																		
51	0,43 %-0,61 %		BB+	Ba1	60	6	48 %	0,50 %	42 %	70 %	42	73	7	47 %	0,50 %	41 %	64 %	47
54	0,62 %-1,09 %		BB	Ba2	434	246	38 %	0,72 %	6 %	8 %	36	456	329	60 %	0,72 %	6 %	9 %	43
57	1,10 %-1,92 %		BB-	Ba3	24	10	57 %	1,45 %	22 %	50 %	12	22	6	55 %	1,45 %	20 %	45 %	10
61	1,93 %-3,99 %		B+	B1	3	3	68 %	2,38 %	35 %	67 %	2	3	3	69 %	2,38 %	34 %	67 %	2
64	4,00 %-7,27 %		B	B2	21	1	69 %	5,60 %	39 %	129 %	27	18	2	69 %	5,60 %	43 %	144 %	26
67	7,28 %-12,11 %		B-	B3	2	1	63 %	8,94 %	25 %	50 %	1	1	1	67 %	8,94 %	14 %	100 %	1
					544	267	39 %	0,95 %	12 %	22 %	120	573	348	60 %	0,90 %	12 %	22 %	129
Liste de surveillance																		
70	12,12 %-20,67 %		CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	12,12 %-20,67 %		CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %		CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut																		
90	100,00 %		D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					30 645	6 507	76 %	0,04 %	9 %	3 %	965	30 375	6 051	78 %	0,04 %	8 %	3 %	873

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹ (suite)

(en millions de dollars)

				T3/13					T2/13									
				Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR		
Expositions aux banques	Cote de la CIBC	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investor Services														
De première qualité																		
10		0,01 %-0,03 %	AAA	Aaa	394	-	-	0,03 %	19 %	5 %	18	343	-	-	0,03 %	14 %	6 %	19
21		0,01 %-0,03 %	AA+	Aa1	385	78	-	0,03 %	34 %	10 %	37	353	-	-	0,03 %	39 %	12 %	41
24		0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	7 369	27	50 %	0,04 %	12 %	3 %	254	7 427	-	-	0,04 %	14 %	4 %	323
27		0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	8 435	-	-	0,05 %	18 %	6 %	482	7 313	-	-	0,05 %	18 %	6 %	442
31		0,07 %-0,09 %	A+	A1	19 982	-	-	0,07 %	12 %	6 %	1 227	23 393	-	-	0,07 %	14 %	7 %	1 590
34		0,09 %-0,12 %	A	A2	6 083	7	80 %	0,11 %	22 %	15 %	929	4 767	2	81 %	0,11 %	17 %	10 %	457
37		0,13 %-0,16 %	A-	A3	13 822	99	80 %	0,14 %	8 %	8 %	1 057	11 295	99	80 %	0,14 %	9 %	8 %	932
41		0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	6 230	481	77 %	0,18 %	16 %	16 %	967	8 186	181	72 %	0,18 %	16 %	15 %	1 230
44		0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	3 135	413	77 %	0,26 %	18 %	18 %	579	4 376	488	73 %	0,26 %	13 %	13 %	562
47		0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	515	40	56 %	0,35 %	19 %	29 %	151	909	-	-	0,35 %	22 %	29 %	263
					66 350	1 145	71 %	0,10 %	14 %	9 %	5 701	68 362	770	74 %	0,11 %	14 %	9 %	5 859
De qualité inférieure																		
51		0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	174	-	-	0,50 %	31 %	41 %	71	251	-	-	0,50 %	20 %	35 %	89
54		0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	685	-	-	0,72 %	9 %	14 %	98	623	-	-	0,72 %	13 %	20 %	127
57		1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	483	-	-	1,45 %	17 %	49 %	235	564	-	-	1,45 %	16 %	46 %	261
61		1,93 %-3,99 %	B+	B1	543	1	70 %	2,38 %	3 %	6 %	30	446	1	70 %	2,38 %	3 %	7 %	29
64		4,00 %-7,27 %	B	B2	407	-	-	5,60 %	16 %	60 %	246	450	-	-	5,60 %	16 %	51 %	275
67		7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	8,94 %	-	-	-	-	-	-	8,94 %	-	-	1
					2 292	1	70 %	2,12 %	12 %	30 %	680	2 334	1	70 %	2,13 %	13 %	33 %	782
Liste de surveillance																		
70		12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	13	3	70 %	15,27 %	20 %	107 %	14	8	3	70 %	15,27 %	31 %	160 %	13
75		12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80		20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					13	3	70 %	15,27 %	20 %	107 %	14	8	3	70 %	15,27 %	31 %	160 %	13
Défaut																		
90		100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					68 655	1 149	71 %	0,17 %	14 %	9 %	6 395	70 704	774	74 %	0,18 %	14 %	9 %	6 654
					191 566	50 770	69 %	0,76 %	22 %	25 %	47 505	192 633	48 622	70 %	0,75 %	20 %	23 %	43 477
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																		
					7 084	65	60 %	-	70 %	4 959	7 086	91	64 %	-	70 %	4 960		
					488	51	67 %	-	90 %	421	394	8	51 %	-	90 %	355		
					66	-	-	-	115 %	76	74	-	-	-	115 %	85		
					65	-	-	-	250 %	163	57	-	-	-	250 %	144		
					2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-		
					7 685	116	63 %	-	73 %	5 619	7 613	99	63 %	-	73 %	5 544		
					199 251	50 886	70 %	-	27 %	53 124	200 246	48 721	69 %	-	25 %	49 021		

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

VARIATIONS DANS LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)¹

(en millions de dollars)

				T1/14 vs T4/13					T4/13 vs T3/13								
				Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	
Expositions aux entreprises		Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investor Services														
Cote de la CIBC	Tranches de PD	Poor's	Services														
De première qualité	0,01 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	7 036	3 020	1 %	(0,01) %	-	-	1 939	(4 002)	407	-	0,02 %	2 %	3 %	309
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	1 626	757	-	(0,01) %	(1) %	(1) %	607	710	(100)	-	0,01 %	1 %	1 %	654
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	156	(53)	(11) %	(1,22) %	(4) %	(25) %	77	71	91	3 %	(0,42) %	(10) %	(53) %	(128)
Défaut	100,00 %	D	C	(31)	(1)	(8) %	-	1 %	(21) %	(195)	(107)	-	(7) %	-	-	34 %	(89)
				8 787	3 723	1 %	(0,10) %	-	(2) %	2 428	(3 328)	398	-	(0,04) %	1 %	2 %	746
Expositions aux entités souveraines																	
De première qualité	0,01 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	(1 755)	(248)	-	-	-	-	(29)	(1 639)	153	-	-	-	-	(63)
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	42	(19)	(9) %	0,16 %	-	2 %	19	(14)	4	(4) %	(0,04) %	1 %	-	(1)
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	100 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				(1 713)	(267)	-	-	-	-	(10)	(1 653)	157	-	-	-	-	(64)
Expositions aux banques																	
De première qualité	0,01 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	12 310	62	(1) %	0,01 %	-	(1) %	497	(2 645)	84	1 %	-	1 %	1 %	781
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	314	(1)	1 %	(0,09) %	2 %	9 %	169	(628)	1	-	(0,24) %	(1) %	(7) %	(217)
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	-	-	-	-	1 %	11 %	1	(4)	-	0,26 %	10 %	49 %	-	-
Défaut	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				12 624	61	-	-	-	(1) %	667	(3 277)	85	(3) %	(0,02) %	1 %	2 %	564
				19 698	3 517	1 %	(0,05) %	-	(1) %	3 085	(8 258)	640	-	(0,02) %	1 %	2 %	1 246
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																	
Très bon profil				5	52	5 %	-	-	-	4	43	(13)	-	-	-	-	30
Bon profil				29	(7)	(60) %	-	-	-	25	(20)	(36)	(7) %	-	-	-	(17)
Profil satisfaisant				10	(7)	(5) %	-	-	-	13	227	70	50 %	-	-	-	261
Profil faible				(20)	-	-	-	-	-	(50)	(5)	-	-	-	-	-	(13)
Défaut				4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				28	38	2 %	-	-	-	(8)	245	21	(8) %	-	-	1 %	261
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				19 726	3 555	1 %	(0,05) %	-	(1) %	3 077	(8 013)	661	(1) %	-	-	47 %	1 507
				T3/13 vs T2/13					T2/13 vs T1/13								
				Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	
Expositions aux entreprises		Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investor Services														
Cote de la CIBC	Tranches de PD	Poor's	Services														
De première qualité	0,01 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	(110)	697	-	0,01 %	4 %	4 %	2 578	6 395	707	(1) %	(0,01) %	(2) %	(1) %	963
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	928	689	-	-	1 %	3 %	1 300	307	249	-	(0,02) %	-	(1) %	138
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	(125)	(65)	(4) %	1,18 %	8 %	45 %	(5)	(28)	4	(3) %	0,04 %	(5) %	(25) %	(194)
Défaut	100,00 %	D	C	21	(3)	18 %	-	3 %	43 %	322	(108)	(26)	(17) %	-	(2) %	31 %	(10)
				712	1 317	-	0,02 %	3 %	5 %	4 195	6 566	934	(1) %	(0,24) %	(2) %	(2) %	897
Expositions aux entités souveraines																	
De première qualité	0,01 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	299	537	(1) %	-	1 %	1 %	101	(362)	155	1 %	-	-	(1) %	(33)
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	(29)	(81)	(21) %	0,05 %	-	-	(9)	(31)	(42)	9 %	(0,49) %	(1) %	(5) %	(32)
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				270	456	(2) %	-	1 %	-	92	(393)	113	2 %	(0,01) %	-	-	(65)
Expositions aux banques																	
De première qualité	0,01 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	(2 012)	375	(3) %	(0,01) %	-	-	(158)	4 476	(41)	8 %	0,01 %	-	1 %	739
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	(42)	-	-	(0,01) %	(1) %	(3) %	(102)	(90)	(2)	38 %	(0,11) %	(1) %	(2) %	(79)
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	5	-	-	-	(11) %	(53) %	1	-	-	-	-	-	18 %	-
Défaut	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				(2 049)	375	(3) %	(0,01) %	-	-	(259)	4 386	(43)	8 %	-	-	-	660
				(1 067)	2 148	(1) %	0,01 %	2 %	2 %	4 028	10 559	1 004	-	(0,10) %	(1) %	-	1 492
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																	
Très bon profil				(2)	(26)	(4) %	-	-	-	(1)	35	(59)	(2) %	-	-	-	25
Bon profil				74	43	16 %	-	-	-	66	47	2	9 %	-	-	-	43
Profil satisfaisant				(8)	-	-	-	-	-	(9)	(20)	(1)	(70) %	-	-	-	(23)
Profil faible				8	-	-	-	-	-	19	(1)	-	-	-	-	-	(2)
Défaut				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				72	17	-	-	-	-	75	62	(58)	-	-	-	-	43
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				(995)	2 165	1 %	-	-	2 %	4 103	10 621	946	-	-	-	-	1 535

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T1/14						T4/13							
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	
Expositions au crédit garanti – immobilier															
	Tranches de PD														
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	143 188	29 902	50 %	0,02 %	9 %	1 %	1 916	142 796	29 248	50 %	0,02 %	8 %	1 %	1 933
	0,11 % - 0,20 %	24 224	4 194	79 %	0,16 %	20 %	7 %	1 642	20 603	4 712	81 %	0,17 %	20 %	7 %	1 521
Très faible	0,21 % - 0,35 %	202	200	100 %	0,22 %	19 %	8 %	17	3 650	266	100 %	0,21 %	19 %	8 %	288
	0,36 % - 0,50 %	2 793	1 286	54 %	0,42 %	22 %	15 %	429	2 836	1 264	55 %	0,42 %	22 %	15 %	436
Faible	0,51 % - 1,00 %	9 533	594	65 %	0,62 %	19 %	17 %	1 643	8 308	502	68 %	0,65 %	19 %	18 %	1 476
	1,01 % - 2,00 %	3 838	52	100 %	1,19 %	24 %	32 %	1 238	4 778	-	-	1,19 %	23 %	31 %	1 488
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	946	-	0 %	3,10 %	20 %	51 %	482	1 432	219	41 %	2,77 %	20 %	46 %	1 663
	5,01 % - 10,00 %	371	151	-	6,78 %	19 %	74 %	275	356	-	-	7,16 %	20 %	77 %	275
Haute	10,01 % - 99,99 %	187	11	53 %	20,01 %	19 %	104 %	194	295	10	52 %	20,11 %	18 %	98 %	290
Défaut	100,00 %	126	-	-	100,00 %	21 %	107 %	135	125	-	-	100,00 %	21 %	105 %	131
		185 408	36 390	54 %	0,22 %	11 %	4 %	7 971	185 179	36 221	55 %	0,24 %	11 %	5 %	8 501
Expositions au crédit renouvelable qualifiées															
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	23 699	28 963	76 %	0,05 %	92 %	3 %	678	25 756	32 411	72 %	0,04 %	92 %	3 %	685
	0,11 % - 0,20 %	8 469	9 250	76 %	0,16 %	90 %	8 %	664	9 122	10 080	73 %	0,15 %	90 %	7 %	679
Très faible	0,21 % - 0,35 %	354	420	62 %	0,26 %	95 %	13 %	44	3 661	3 715	56 %	0,32 %	95 %	15 %	544
	0,36 % - 0,50 %	7 231	7 632	62 %	0,43 %	86 %	17 %	1 215	5 678	6 129	70 %	0,45 %	83 %	17 %	978
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 520	4 326	69 %	0,72 %	91 %	27 %	1 466	7 193	5 390	59 %	0,78 %	91 %	29 %	2 057
	1,01 % - 2,00 %	6 555	3 760	65 %	1,42 %	92 %	45 %	2 972	7 358	4 374	62 %	1,57 %	92 %	49 %	3 611
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6 045	2 327	65 %	3,20 %	91 %	81 %	4 881	5 055	1 845	60 %	3,38 %	90 %	83 %	4 198
	5,01 % - 10,00 %	1 481	420	76 %	6,79 %	87 %	129 %	1 913	2 301	837	67 %	7,24 %	88 %	135 %	3 102
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 051	288	73 %	31,27 %	88 %	207 %	2 178	1 234	329	75 %	30,20 %	88 %	220 %	2 711
Défaut	100,00 %	50	-	-	100,00 %	71 %	95 %	47	192	-	-	100,00 %	47 %	109 %	210
		60 455	57 386	72 %	1,42 %	90 %	27 %	16 058	67 550	65 110	69 %	1,68 %	90 %	28 %	18 775
Autres expositions associées au commerce de détail															
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	904	1 567	49 %	0,05 %	63 %	12 %	104	775	1 420	44 %	0,07 %	59 %	12 %	92
	0,11 % - 0,20 %	404	93	81 %	0,11 %	80 %	25 %	100	331	-	-	0,13 %	79 %	24 %	81
Très faible	0,21 % - 0,35 %	227	-	-	0,25 %	75 %	35 %	80	230	-	-	0,25 %	77 %	36 %	83
	0,36 % - 0,50 %	1 276	871	32 %	0,37 %	72 %	45 %	576	1 185	810	41 %	0,40 %	71 %	44 %	522
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 085	189	45 %	0,75 %	80 %	73 %	790	1 029	166	40 %	0,78 %	80 %	72 %	745
	1,01 % - 2,00 %	1 659	107	53 %	1,43 %	76 %	91 %	1 504	1 539	89	50 %	1,51 %	76 %	90 %	1 389
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 313	85	42 %	2,57 %	40 %	55 %	1 837	3 156	80	40 %	2,68 %	39 %	54 %	1 705
	5,01 % - 10,00 %	356	94	60 %	4,30 %	72 %	111 %	395	218	1	74 %	6,21 %	81 %	122 %	266
Haute	10,01 % - 99,99 %	391	61	39 %	24,99 %	78 %	161 %	629	384	58	40 %	24,90 %	78 %	160 %	615
Défaut	100,00 %	187	-	-	31,66 %	46 %	168 %	315	61	-	-	100,00 %	71 %	241 %	148
		9 802	3 067	45 %	3,02 %	62 %	65 %	6 330	8 908	2 624	43 %	3,28 %	61 %	63 %	5 646
		255 665	96 843	64 %	0,61 %	32 %	12 %	30 359	261 637	103 955	63 %	0,72 %	33 %	13 %	32 922

¹ Représentent les expositions liées aux portefeuilles de détail en vertu de l'approche NI avancée. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL¹

(en millions de dollars)

		T3/13						T2/13							
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier															
Tranches de PD															
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	142 033	28 641	50 %	0,02 %	8 %	1 %	1 886	139 401	28 125	50 %	0,02 %	8 %	1 %	1 587
	0,11 % - 0,20 %	19 537	5 366	84 %	0,17 %	19 %	7 %	1 421	16 037	4 911	82 %	0,17 %	13 %	5 %	767
Très faible	0,21 % - 0,35 %	5 121	333	100 %	0,21 %	21 %	9 %	452	2 926	332	100 %	0,27 %	17 %	8 %	237
	0,36 % - 0,50 %	2 688	1 292	55 %	0,42 %	22 %	15 %	413	11 458	1 315	55 %	0,40 %	14 %	9 %	1 066
Faible	0,51 % - 1,00 %	8 270	605	65 %	0,64 %	19 %	17 %	1 439	8 015	496	69 %	0,69 %	15 %	14 %	1 128
	1,01 % - 2,00 %	4 775	-	-	1,16 %	23 %	31 %	1 468	4 008	53	100 %	1,06 %	21 %	26 %	1 059
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 631	220	40 %	2,75 %	20 %	47 %	770	633	154	54 %	3,11 %	20 %	50 %	316
	5,01 % - 10,00 %	394	-	-	7,19 %	20 %	78 %	306	791	-	-	5,98 %	12 %	42 %	330
Haute	10,01 % - 99,99 %	387	12	64 %	18,86 %	19 %	100 %	386	206	12	66 %	21,66 %	17 %	88 %	181
Défaut	100,00 %	119	-	-	100,00 %	21 %	101 %	120	117	-	-	100,00 %	17 %	51 %	60
		184 955	36 469	56 %	0,25 %	11 %	5 %	8 661	183 592	35 398	56 %	0,24 %	9 %	4 %	6 731
Expositions au crédit renouvelable qualifiées															
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	23 925	30 368	71 %	0,04 %	91 %	3 %	623	22 460	26 209	75 %	0,04 %	90 %	3 %	579
	0,11 % - 0,20 %	8 529	9 418	73 %	0,15 %	90 %	7 %	639	12 465	13 256	65 %	0,17 %	91 %	9 %	1 074
Très faible	0,21 % - 0,35 %	3 326	3 324	55 %	0,33 %	95 %	15 %	507	-	-	-	-	-	-	-
	0,36 % - 0,50 %	5 427	5 920	70 %	0,45 %	83 %	17 %	933	5 503	6 206	54 %	0,47 %	87 %	19 %	1 047
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 445	4 686	58 %	0,79 %	91 %	29 %	1 854	9 386	7 650	67 %	0,79 %	89 %	28 %	2 648
	1,01 % - 2,00 %	6 858	3 953	62 %	1,57 %	91 %	49 %	3 352	4 764	3 115	61 %	1,49 %	90 %	47 %	2 225
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	4 501	1 574	58 %	3,38 %	89 %	83 %	3 720	4 866	2 643	55 %	3,21 %	88 %	79 %	3 830
	5,01 % - 10,00 %	2 101	728	66 %	7,18 %	87 %	133 %	2 792	953	448	67 %	7,31 %	84 %	129 %	1 231
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 058	256	71 %	30,00 %	87 %	218 %	2 305	1 293	399	74 %	27,84 %	87 %	207 %	2 678
Défaut	100,00 %	173	-	-	100,00 %	48 %	106 %	184	189	-	-	100,00 %	55 %	102 %	193
		62 343	60 227	68 %	1,62 %	90 %	27 %	16 909	61 879	59 926	68 %	1,58 %	89 %	25 %	15 505
Autres expositions associées au commerce de détail															
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	774	1 399	45 %	0,06 %	58 %	12 %	90	1 106	1 446	51 %	0,07 %	58 %	12 %	130
	0,11 % - 0,20 %	420	-	-	0,13 %	74 %	22 %	93	403	-	-	0,13 %	74 %	22 %	89
Très faible	0,21 % - 0,35 %	418	-	-	0,34 %	73 %	41 %	173	441	11	82 %	0,33 %	72 %	41 %	180
	0,36 % - 0,50 %	1 190	804	41 %	0,39 %	69 %	43 %	506	980	764	37 %	0,38 %	72 %	44 %	429
Faible	0,51 % - 1,00 %	506	169	41 %	0,90 %	59 %	57 %	286	502	157	39 %	0,90 %	59 %	57 %	285
	1,01 % - 2,00 %	1 710	91	49 %	1,26 %	76 %	83 %	1 424	1 652	120	47 %	1,21 %	76 %	82 %	1 354
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 102	84	40 %	2,54 %	38 %	53 %	1 647	3 061	86	40 %	2,54 %	38 %	52 %	1 606
	5,01 % - 10,00 %	460	-	86 %	6,94 %	58 %	90 %	415	475	1	62 %	7,01 %	57 %	89 %	423
Haute	10,01 % - 99,99 %	311	58	40 %	27,40 %	74 %	156 %	485	301	52	40 %	25,62 %	74 %	153 %	461
Défaut	100,00 %	61	-	-	100,00 %	68 %	362 %	220	83	-	-	100,00 %	71 %	149 %	123
		8 952	2 605	43 %	3,24 %	58 %	60 %	5 339	9 004	2 637	46 %	3,35 %	58 %	56 %	5 080
		256 250	99 301	63 %	0,69 %	32 %	12 %	30 909	254 475	97 961	63 %	0,67 %	31 %	11 %	27 316

¹ Représentent les expositions liées aux portefeuilles de détail en vertu de l'approche NI avancée. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

**VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI
AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹**

(en millions de dollars)

		T1/14 vs T4/13						T4/13 vs T3/13							
		Montants notionnels des engagements ECD	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier															
	Tranches de PD														
	Exceptionnellement faible	4 013	136 (1) %	-	-	-	104	1 829	(47)	(1) %	-	-	-	147	
	Très faible	(3 491)	(44) (2) %	0,10 %	2 %	4 %	(278)	(1 323)	(95)	(2) %	0,02 %	(1) %	-	(141)	
	Faible	285	144 (1) %	(0,06) %	-	(1) %	(83)	41	(103)	(5) %	0,02 %	-	1 %	57	
	Moyenne	(471)	(68) (41) %	0,49 %	1 %	5 %	(181)	(237)	(1)	1 %	0,03 %	-	(1) %	(138)	
	Haute	(108)	1 -	(0,10) %	-	6 %	(96)	(92)	(2)	(12) %	1,25 %	(1) %	(2) %	(96)	
	Défaut	1	-	-	-	2 %	4	6	-	-	-	-	4 %	11	
		229	169 (1) %	(0,02) %	-	-	(530)	224	(248)	(1) %	(0,01) %	-	-	(160)	
Expositions au crédit renouvelable qualifiées															
	Exceptionnellement faible	(2 710)	(4 278) 4 %	0,01 %	-	-	(22)	2 424	2 705	1 %	-	-	-	102	
	Très faible	(1 754)	(1 792) (3) %	0,02 %	(1) %	-	(263)	586	600	-	(0,01) %	-	-	82	
	Faible	(2 476)	(1 678) 6 %	(0,08) %	-	(2) %	(1 230)	1 248	1 125	1 %	(0,01) %	1 %	-	462	
	Moyenne	170	65 5 %	(0,68) %	1 %	(9) %	(506)	754	380	1 %	-	-	-	788	
	Haute	(183)	(41) (2) %	1,07 %	-	(13) %	(533)	176	73	4 %	0,20 %	1 %	2 %	406	
	Défaut	(142)	-	-	24 %	(14) %	(163)	19	-	-	-	(1) %	3 %	26	
		(7 095)	(7 724) 3 %	(0,26) %	-	(1) %	(2 717)	5 207	4 883	1 %	0,06 %	-	1 %	1 866	
Autres expositions associées au commerce de détail															
	Exceptionnellement faible	202	240 6 %	(0,01) %	4 %	-	31	(88)	21	(1) %	-	1 %	1 %	(10)	
	Très faible	88	61 (41) %	(0,02) %	1 %	1 %	51	(193)	6	-	(0,01) %	2 %	1 %	(74)	
	Faible	176	41 4 %	(0,06) %	-	1 %	160	352	(5)	0,04 %	6 %	6 %	424		
	Moyenne	295	98 11 %	(0,17) %	1 %	2 %	261	(188)	(3)	(1) %	(0,20) %	-	-	(91)	
	Haute	7	3 -	0,09 %	-	1 %	14	73	-	-	(2,50) %	4 %	4 %	130	
	Défaut	126	-	(68,34) %	(25) %	(73) %	167	-	-	-	-	3 %	(121) %	(72)	
		894	443 (7) %	(0,27) %	1 %	1 %	684	(44)	19	-	0,04 %	3 %	3 %	307	
		(5 972)	(7 112) 1 %	(0,11) %	(1) %	(1) %	(2 563)	5 387	4 654	-	0,03 %	1 %	1 %	2 013	
T3/13 vs T2/13															
		ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
Expositions au crédit															
	Exceptionnellement faible	6 132	971 -	0,01 %	2 %	-	953	(462)	1 390	1 %	-	-	1 %	57	
	Très faible	(6 575)	(22) -	(0,09) %	7 %	2 %	(438)	804	54	2 %	-	(1) %	-	50	
	Faible	1 022	56 1 %	0,01 %	3 %	4 %	720	505	41	(8) %	-	-	-	58	
	Moyenne	601	66 (14) %	(1,09) %	4 %	8 %	430	(52)	18	(2) %	-	-	(1) %	(31)	
	Haute	181	-	(2) %	(2,80) %	2 %	205	9	1	(2) %	(0,04) %	-	(3) %	2	
	Défaut	2	-	-	4 %	50 %	60	6	-	-	-	(1) %	3 %	6	
		1 363	1 071 -	0,01 %	2 %	1 %	1 930	810	1 504	2 %	0,01 %	-	-	142	
Expositions au crédit															
	Exceptionnellement faible	(2 471)	321 (1) %	(0,02) %	1 %	(1) %	(391)	220	174	-	-	-	-	(8)	
	Très faible	3 250	3 038 11 %	(0,07) %	1 %	(3) %	393	(68)	(69)	(1) %	-	-	-	(14)	
	Faible	(847)	(2 126) (5) %	0,17 %	2 %	5 %	333	(83)	(42)	(1) %	(0,01) %	-	-	(36)	
	Moyenne	783	(789) 4 %	0,71 %	1 %	12 %	1 451	(40)	39	-	(0,01) %	-	(1) %	(71)	
	Haute	(235)	(143) (3) %	2,16 %	-	11 %	(373)	(120)	(31)	-	(0,36) %	-	(2) %	(278)	
	Défaut	(16)	-	-	(7) %	4 %	(9)	12	-	-	-	(1) %	(3) %	7	
		464	301 -	0,04 %	1 %	2 %	1 404	(79)	71	-	(0,05) %	-	(1) %	(400)	
Autres expositions															
	Exceptionnellement faible	(315)	(47) (6) %	-	1 %	-	(36)	22	(7)	(1) %	0,01 %	1 %	1 %	6	
	Très faible	187	29 3 %	0,02 %	(2) %	(1) %	70	38	2	-	-	-	-	17	
	Faible	62	(17) 2 %	0,04 %	-	1 %	71	(1 590)	9	-	(0,17) %	33 %	34 %	70	
	Moyenne	26	(3) 1 %	(0,03) %	1 %	1 %	33	1 625	2	(1) %	(0,99) %	(34) %	(49) %	5	
	Haute	10	6 -	1,78 %	-	3 %	24	(26)	(8)	-	(1,02) %	-	(2) %	(47)	
	Défaut	(22)	-	-	(3) %	213 %	97	(2)	-	-	-	-	(19) %	(20)	
		(52)	(32) (3) %	(0,11) %	-	4 %	259	67	(2)	-	(0,08) %	1 %	-	31	
		1 775	1 340 -	0,02 %	1 %	1 %	3 593	798	1 573	-	(0,01) %	-	-	(227)	

¹ Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PERTES

(en millions de dollars)

	T1/14		T4/13		T3/13		T2/13	
	Niveaux de pertes prévues ¹	Niveaux de pertes réelles ¹	Niveaux de pertes prévues ¹	Niveaux de pertes réelles ¹	Niveaux de pertes prévues ¹	Niveaux de pertes réelles ¹	Niveaux de pertes prévues ¹	Niveaux de pertes réelles ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ²								
Expositions aux entreprises	0,57 %	0,20 %	0,56 %	0,23 %	0,60 %	0,38 %	0,60 %	0,47 %
Expositions aux entités souveraines	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions aux banques	0,15 %	-	0,11 %	-	0,10 %	-	0,11 %	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,04 %	0,01 %	0,04 %	0,01 %	0,04 %	0,01 %	0,04 %	0,01 %
Expositions au commerce de détail renouvelables qualifiées	3,96 %	3,28 %	3,91 %	3,29 %	3,51 %	3,47 %	3,49 %	3,36 %
Autres expositions associées au commerce de détail	2,64 %	1,67 %	2,65 %	1,66 %	2,67 %	1,89 %	2,78 %	1,41 %

	T1/13		T4/12		T3/12		T2/12	
	Niveaux de pertes prévues ¹	Niveaux de pertes réelles ¹	Niveaux de pertes prévues ¹	Niveaux de pertes réelles ¹	Niveaux de pertes prévues ¹	Niveaux de pertes réelles ¹	Niveaux de pertes prévues ¹	Niveaux de pertes réelles ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ²								
Expositions aux entreprises	0,60 %	0,45 %	0,64 %	0,52 %	0,66 %	0,37 %	0,71 %	0,27 %
Expositions aux entités souveraines	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions aux banques	0,09 %	-	0,13 %	-	0,12 %	-	0,12 %	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,04 %	0,01 %	0,05 %	0,02 %	0,05 %	0,02 %	0,06 %	0,02 %
Expositions au commerce de détail renouvelables qualifiées	4,20 %	3,53 %	4,18 %	3,60 %	4,23 %	3,71 %	3,85 %	3,77 %
Autres expositions associées au commerce de détail	2,91 %	1,49 %	3,05 %	1,52 %	2,89 %	1,51 %	2,94 %	1,55 %

¹ Les niveaux de pertes réelles sur les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements majorés de la variation des provisions individuelles des douze derniers mois, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes prévues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle au début de la période définie ci-dessus.

Les niveaux de pertes réelles sur les portefeuilles de détail pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements pour les douze mois précédents, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes prévues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle II au début de la période définie ci-dessus.

Les écarts entre les niveaux de pertes réelles et les niveaux de pertes prévues sont attribuables à ce qui suit :

Les pertes prévues sont généralement calculées à l'aide des paramètres de risque fondés sur tout le cycle économique alors que les pertes réelles sont établies à un moment dans le temps et reflètent les conditions économiques les plus à jour. Les paramètres fondés sur le cycle économique sont estimés afin d'inclure un horizon à long terme et ainsi les pertes réelles peuvent dépasser les pertes prévues lors de ralentissement économique et peuvent être inférieures aux pertes prévues en périodes de croissance économique.

² Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements :

Les niveaux de pertes réelles pour les risques liés aux portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements étaient inférieurs aux niveaux de pertes prévues historiques puisque les taux de défaillance moyens et les PCD ont été plus élevés au cours de la période de mesure historique qu'au cours des douze mois précédents.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – ESSAIS À REBOURS

(en millions de dollars)

	T1/14						T4/13					
	PD		PCD		ECD	ECD	PD		PCD		ECD	ECD
	moyenne	Taux de	moyenne	PCD réelle			prévue	réelle	moyenne	Taux de		
	prévue	défaut réel	prévue	PCD réelle	prévue	réelle	prévue	défaut réel	prévue	PCD réelle	prévue	réelle
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹												
Expositions aux entreprises	2,95 %	0,54 %	40,34%	41,68%	79,04 %	54,06 %	2,77 %	0,57 %	44,91 %	42,99 %	79,57 %	60,13 %
Expositions aux entités souveraines	2,60 %	-	61,09%	21,92%	98,95 %	s. o.	2,54 %	-	63,07 %	28,75 %	98,95 %	s. o.
Expositions aux banques	1,32 %	-	-	s. o.	86,06 %	s. o.	1,27 %	-	-	s. o.	84,93 %	s. o.
Portefeuilles de détail ²												
Crédit personnel garanti – immobilier												
Prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et prêts personnels	0,51 %	0,25 %	18,59 %	10,05 %	s. o.	s. o.	0,54 %	0,25 %	18,96 %	6,72%	s. o.	s. o.
Prêts hypothécaires à l'habitation assurés	0,54 %	0,32 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0,55 %	0,33 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Marges de crédit garanties par un bien immobilier	0,26 %	0,09 %	24,14 %	9,56 %	98,90 %	92,42 %	0,26 %	0,09 %	25,85 %	12,69%	99,60 %	95,99 %
Expositions au commerce de détail renouvelables qualifiées	1,30 %	1,15 %	90,10 %	85,93 %	102,28 %	98,34 %	1,28 %	1,14 %	87,11 %	81,99%	98,36 %	96,03 %
Autres expositions associées au commerce de détail	2,32 %	1,75 %	86,03 %	80,08 %	95,65 %	94,19 %	2,41 %	1,77 %	79,87 %	82,65%	95,70 %	83,73 %

¹ La PCD est fondée sur les comptes en défaut. L'ECD prévue est déterminée à l'aide de tous les comptes. En ce qui concerne la PCD réelle, les paiements sont actualisés jusqu'à la date de défaut à l'aide des taux d'actualisation fondés sur le coût d'opportunité (le taux d'intérêt le plus élevé auquel nous pourrions accorder un prêt dans le portefeuille correspondant). L'ECD prévue et l'ECD réelle ne comprennent que les facilités renouvelables.

² L'ECD prévue et l'ECD réelle sont fondées sur les comptes en défaut. La PCD réelle est déterminée en fonction des paiements reçus après défaut en ce qui a trait aux comptes en défaut depuis 24 mois à compter du mois initial du défaut, à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût d'opportunité. L'ECD prévue et l'ECD réelle ne comprennent que des produits renouvelables (lignes de crédit, cartes de crédit et facilités de découvert). Les informations concernant les portefeuilles de détail sont tirées de notre système interne de surveillance des paramètres, lequel couvre plus de 90 % des expositions associées au commerce de détail.

s. o. Sans objet

EXPOSITIONS LIÉES AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ¹

(en millions de dollars) □

	T1/14					Total	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13	T4/12	T3/12	T2/12	T1/12
	Montants tirés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré		Total							
Prêts hypothécaires commerciaux	7 862	97	-	-	-	7 959	7 931	7 685	7 614	7 550	7 628	7 666	7 562	7 589
Institutions financières	22 870	3 143	7 849	57 745	10 819	102 426	82 936	91 974	96 285	85 009	83 426	94 579	89 495	87 013
Commerce de détail et de gros	3 493	2 556	-	309	45	6 403	5 952	5 848	5 551	5 432	5 305	5 178	5 212	5 014
Services aux entreprises	3 950	1 751	-	414	34	6 149	6 033	6 024	5 968	5 819	5 583	6 048	6 009	5 914
Fabrication – biens d'équipement	1 596	1 655	-	110	77	3 438	3 366	3 156	3 054	2 837	2 833	2 874	2 799	2 624
Fabrication – biens de consommation	2 175	1 083	-	156	56	3 470	3 590	3 476	3 476	3 247	3 019	3 205	3 033	2 762
Immobilier et construction	13 398	4 058	-	826	171	18 453	17 689	16 857	16 039	14 986	15 011	14 270	13 860	13 530
Agriculture	3 909	997	-	56	61	5 023	4 903	4 862	4 829	4 743	4 718	4 709	4 693	4 452
Pétrole et gaz	5 010	7 877	-	1 091	1 494	15 472	13 536	13 503	12 517	12 309	11 658	11 382	11 117	10 483
Mines	1 120	2 661	-	540	93	4 414	4 042	3 922	3 854	3 595	3 663	3 501	3 265	3 045
Produits forestiers	533	551	-	117	33	1 234	1 164	1 145	1 162	1 121	1 125	1 179	1 124	1 133
Matériel informatique et logiciels	890	350	-	37	11	1 288	1 296	1 088	1 051	1 115	999	893	863	732
Télécommunications et câblodistribution	803	898	-	413	69	2 183	2 184	2 115	2 132	2 081	1 864	1 902	1 678	1 505
Diffusion, édition et impression	307	242	-	206	6	761	733	720	724	770	846	918	951	937
Transport	2 027	1 616	-	359	190	4 192	3 714	3 613	3 202	3 287	2 799	2 805	2 696	2 730
Services publics	2 328	4 597	-	1 250	305	8 480	7 154	6 885	6 422	5 626	5 768	5 441	4 927	4 513
Éducation, soins de santé et services sociaux	1 359	943	9	62	75	2 448	2 342	2 426	2 483	2 495	2 402	2 399	2 386	2 409
Gouvernements	10 080	3 229	459	189	3 214	17 171	22 673	23 952	23 883	27 603	25 761	20 921	22 766	28 051
Total	83 710	38 304	8 317	63 880	16 753	210 964	191 238	199 251	200 246	189 625	184 408	189 870	184 436	184 436

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

ECD EN VERTU DE L'APPROCHE STANDARD

(en millions de dollars)

	Catégorie de pondération du risque							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
T1/14								
Expositions aux entreprises	-	-	-	133	-	3 600	-	3 733
Expositions aux entités souveraines	2 739	36	-	246	-	629	21	3 671
Expositions aux banques	-	956	-	108	-	25	-	1 089
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	-	-	857	-	1 471	-	-	2 328
Autres expositions associées au commerce de détail	-	-	-	-	646	125	-	771
	2 739	992	857	487	2 117	4 379	21	11 592
T4/13	2 532	962	115	394	2 686	4 090	19	10 798
T3/13	2 246	1 001	-	392	4 061	4 225	10	11 935
T2/13	2 124	881	-	309	4 066	4 234	10	11 624
T1/13	2 043	748	-	365	4 152	4 359	-	11 667
T4/12	1 890	654	-	283	4 245	4 736	-	11 808
T3/12	1 770	622	-	244	4 360	4 849	-	11 845
T2/12	1 759	583	-	375	4 420	4 885	-	12 022
T1/12	1 691	835	-	458	4 514	4 721	-	12 219

EXPOSITIONS COUVERTES PAR DES CAUTIONNEMENTS ET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ¹

(en millions de dollars)

	T1/14			T4/13			T3/13			T2/13		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	4 765	1 381	69	2 180	1 260	2 267	2 142	2 321	1 944	2 318	1 609	111
Expositions aux entités souveraines	9	7 169	-	-	8 098	-	-	7 468	-	-	8 524	-
Expositions aux banques	30	1 566	3 338	-	1 878	793	9	447	1 052	9	443	2 344
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	628	100 735	-	641	102 049	-	670	102 822	-	708	105 938	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	39	-	-	45	-	-	47	-	-	53	-
	5 432	110 890	3 407	2 821	113 330	3 060	2 821	113 105	2 996	3 035	116 567	2 455

(en millions de dollars)

	T1/13			T4/12			T3/12			T2/12		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	2 195	1 050	121	2 018	864	124	2 079	816	85	1 880	1 289	164
Expositions aux entités souveraines	-	11 879	-	-	9 473	-	6	4 726	-	-	4 646	-
Expositions aux banques	9	518	1 522	-	629	888	1 251	1 714	9	-	1 734	1 814
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	739	108 754	-	773	109 379	-	808	111 313	-	847	113 295	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	57	-	-	62	-	-	67	-	-	73	-
	2 943	122 258	1 643	2 791	120 407	1 012	4 144	118 636	94	2 727	121 037	1 978

¹ Ce tableau présente les renseignements concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit appliqués aux expositions en vertu de l'approche NI avancée.

EXPOSITIONS TITRISÉES EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT CÉDANT

(en millions de dollars)

	T1/14			T4/13	T3/13	T2/13	T1/13	T4/12	T3/12	T2/12	T1/12
Prêts hypothécaires à l'habitation - de premier ordre et de quasi premier ordre/assortis d'une cote Alt-A ¹	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total
Titrisés	-	257	257	259	269	282	285	300	307	1 158	1 194
Vendus	-	257	257	259	269	282	285	300	307	1 158	1 194
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	15
Radiations nettes pour la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-

¹ Depuis le troisième trimestre de 2012, ces prêts ne sont plus pondérés en fonction de la méthode de titrisation.

² Les autres prêts en souffrance sont des prêts dont le remboursement du capital et le paiement des intérêts est en souffrance depuis plus de 90 jours.

EXPOSITIONS LIÉES AUX FONDS MULTICÉDANTS SOUTENUS PAR LES BANQUES

(en millions de dollars)

	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13	T4/12	T3/12	T2/12	T1/12
Montant de l'actif									
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens	-	-	-	-	-	17	36	84	134
Contrats de crédit-bail automobile	290	286	282	268	257	251	221	197	173
Prêts automobiles	426	471	521	569	-	-	-	-	-
Prêts aux franchises	346	384	393	384	366	402	406	400	361
Cartes de crédit	675	675	975	975	525	525	525	525	525
Locations de matériel et prêts pour le matériel	202	211	235	226	182	200	157	143	88
Comptes clients	-	-	-	-	-	31	78	77	58
Financement de stocks des concessionnaires	95	100	200	200	200	200	-	-	-
	2 034	2 127	2 606	2 622	1 530	1 626	1 423	1 426	1 339
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	17	17	14	16	16	16	17	18	17

EXPOSITIONS TOTALES LIÉES À LA TITRISATION (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T1/14					T4/13	T3/13	T2/13	T1/13	T4/12	T3/12	T2/12	T1/12
	Placements et prêts	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus	Exposition totale	Expositions liées aux activités de retitrisation ²								
						Exposition totale							
Autres que de négociation													
<u>Créances titrisées propres</u>													
Prêts hypothécaires à l'habitation – de premier ordre et de quasi premier ordre/assortis d'une cote Alt-A ³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	880	900
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Créances titrisées de tiers ⁴</u>													
Fonds multicédants soutenus par la CIBC et entités émettrices structurées	356	3 385	72	3 813	23	3 978	4 284	4 345	3 264	3 294	3 311	2 607	2 155
Entités émettrices structurées par des tiers	4 978	991	6 521	12 490	2 392	12 821	13 434	14 029	15 609	15 709	15 818	15 625	16 122
Compte de négociation ⁵	413	-	-	413	-	302	271	286	189	320	345	217	135
ECD totale	5 747	4 376	6 593	16 716	2 415	17 101	17 989	18 660	19 062	19 323	19 474	19 333	19 316

¹ Ces prêts sont relatifs aux actifs donnés en garantie au titre des billets à court terme, cotés R-1 (élevé) (fs) / P-1 (fs) selon DBRS/Moody's, qui sont émis par les fonds multicédants et qui bénéficient d'améliorations des modalités de crédit. Dans certains cas, le montant est relatif au groupe d'actifs financé par de nombreuses parties, y compris les fonds multicédants soutenus par des banques. Par conséquent, la part des fonds multicédants soutenus par des banques est proportionnelle à leur participation.

² Les expositions liées aux activités de retitrisation comprennent un montant de 1 232 M\$ (1 253 M\$ au quatrième trimestre de 2013) en placements et prêts, un montant de 197 M\$ (232 M\$ au quatrième trimestre de 2013) en facilités de crédit inutilisées et un montant de 987 M\$ (982 M\$ au quatrième trimestre de 2013) en dérivés de crédit vendus.

³ Depuis le troisième trimestre de 2012, ces prêts ne sont plus pondérés en fonction de la méthode de titrisation.

⁴ Comprennent les titres adossés à des prêts avec flux groupés, le papier commercial adossé à des créances, les titres privilégiés de fiducies, les titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres titres.

⁵ Comprend les titres adossés à des créances mobilières.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)	T1/14						T4/13					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisation	Retitrisation	Titrisation	Retitrisation	Titrisation	Retitrisation	Titrisation	Retitrisation	Titrisation	Retitrisation	Titrisation	Retitrisation
Compte de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	412	-	31	-	3	-	302	-	28	-	2	-
Expositions non cotées ²	1	-	19	-	1	-	-	-	6	-	-	-
Total du compte de négociation	413	-	50	-	4	-	302	-	34	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	5 108	2 293	397	995	32	80	5 233	2 351	409	1 187	33	95
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Inférieure à BB-	21	-	261	-	21	-	20	-	245	-	20	-
	5 129	2 293	658	995	53	80	5 253	2 351	655	1 187	53	95
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	3 059	-	214	-	17	-	3 206	-	224	-	18	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	3 059	-	214	-	17	-	3 206	-	224	-	18	-
Formule réglementaire	5 180	78	425	19	34	1	5 389	77	582	20	46	2
Expositions non cotées ³	13	1	156	15	12	1	12	1	148	14	12	1
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13 381	2 372	1 453	1 029	116	82	13 860	2 429	1 609	1 221	129	98
Exposition totale	13 794	2 372	1 503	1 029	120	82	14 162	2 429	1 643	1 221	131	98
 (en millions de dollars)												
	T3/13						T2/13					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisation	Retitrisation	Titrisation	Retitrisation	Titrisation	Retitrisation	Titrisation	Retitrisation	Titrisation	Retitrisation	Titrisation	Retitrisation
Compte de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	271	-	20	-	2	-	286	-	22	-	2	-
Total du compte de négociation	271	-	20	-	2	-	286	-	22	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	5 241	2 478	426	1 251	34	100	5 767	2 583	480	1 355	38	108
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inférieure à BB-	19	7	239	86	19	7	19	-	234	-	19	-
	5 260	2 485	665	1 337	53	107	5 786	2 583	714	1 355	57	108
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	3 466	-	243	-	19	-	3 491	-	244	-	20	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	3 466	-	243	-	19	-	3 491	-	244	-	20	-
Formule réglementaire	5 920	62	585	17	47	1	5 935	64	570	19	46	2
Expositions non cotées ³	11	1	141	8	11	1	21	1	138	8	11	1
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	14 657	2 548	1 634	1 362	130	109	15 233	2 648	1 666	1 382	134	111
Exposition totale	14 928	2 548	1 654	1 362	132	109	15 519	2 648	1 688	1 382	136	111

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI) (suite)

(en millions de dollars)

	T1/13						T4/12					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisation	Retratisation	Titrisation	Retratisation	Titrisation	Retratisation	Titrisation	Retratisation	Titrisation	Retratisation	Titrisation	Retratisation
Compte de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	189	-	14	-	1	-	320	-	23	-	2	-
Total du compte de négociation	189	-	14	-	1	-	320	-	23	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	7 598	2 250	704	1 153	57	92	7 738	2 270	694	1 199	56	96
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inférieure à BB-	19	-	235	-	19	-	-	-	-	-	-	-
	7 617	2 250	939	1 153	76	92	7 738	2 270	694	1 199	56	96
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	2 177	-	152	-	12	-	2 212	-	155	-	12	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 177	-	152	-	12	-	2 212	-	155	-	12	-
Formule réglementaire	6 276	47	630	14	50	1	6 260	51	561	10	45	1
Expositions non cotées ³	21	-	135	-	11	-	10	-	2	-	-	-
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	18	-	-	-	18	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	16	-	-	-	16	-
	-	-	-	-	-	-	34	-	-	-	34	-
Total des expositions autres que de négociation	16 091	2 297	1 856	1 167	149	93	16 254	2 321	1 412	1 209	147	97
Exposition totale	16 280	2 297	1 870	1 167	150	93	16 574	2 321	1 435	1 209	149	97

(en millions de dollars)

	T3/12						T2/12					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisation	Retratisation	Titrisation	Retratisation	Titrisation	Retratisation	Titrisation	Retratisation	Titrisation	Retratisation	Titrisation	Retratisation
Compte de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	345	-	25	-	2	-	217	-	15	-	1	-
Total du compte de négociation	345	-	25	-	2	-	217	-	15	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	7 925	2 312	745	1 247	60	100	8 447	2 317	805	1 215	64	97
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	7 925	2 312	745	1 247	60	100	8 447	2 317	805	1 215	64	97
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	2 173	-	152	-	12	-	2 197	-	154	-	12	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 173	-	152	-	12	-	2 197	-	154	-	12	-
Formule réglementaire	6 218	29	559	5	45	-	5 678	23	477	4	38	-
Expositions non cotées ³	10	-	2	-	-	-	10	-	2	-	-	-
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	18	-	-	-	18	-	18	-	-	-	18	-
Expositions non cotées	17	-	-	-	17	-	76	-	-	-	76	-
	35	-	-	-	35	-	94	-	-	-	94	-
Total des expositions autres que de négociation	16 361	2 341	1 458	1 252	152	100	16 426	2 340	1 438	1 219	208	97
Exposition totale	16 706	2 341	1 483	1 252	154	100	16 643	2 340	1 453	1 219	209	97

¹ Net des sûretés financières d'un montant de 507 M\$ (472 M\$ au quatrième trimestre de 2013) pour les expositions aux titrisations, et de 44 M\$ (38 M\$ au quatrième trimestre de 2013) pour les expositions aux retrisations.

² Les informations de la période précédente ont été retraitées.

³ Expositions non cotées qui ne sont pas assujetties à la formule réglementaire.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est basé sur les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR des créances titrisées négociées, pour lequel nous utilisons une méthode mise au point par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou de l'erreur humaine est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes visant le risque de marché

Modèles, mis au point par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à l'évaluation du risque et des fonds propres réglementaires du portefeuille de négociation, en ce qui a trait aux risques de marché généraux, ainsi qu'à des risques liés à des actions et à des créances précises.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque.

Approche standardisée du risque de crédit

Cette approche est appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Une estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut et au moment du défaut.

Expositions au commerce de détail renouvelables qualifiées

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans « Autres risques liés au portefeuille de détail ».

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions liées aux montants utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis aux clients.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres du BSIF, comprennent les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et les autres éléments de fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires sont composés des actions ordinaires, des résultats non distribués et des autres éléments du résultat global (à l'exception des autres éléments du résultat global liés aux couvertures de flux de trésorerie), moins les ajustements réglementaires pour des éléments tels que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies, et pour certains investissements. Les autres éléments de fonds propres de première catégorie sont principalement composés d'actions privilégiées et de billets de catégorie 1 novateurs, alors que les fonds propres de deuxième catégorie comprennent surtout des débetures subordonnées.

Le BSIF et le CBCB ont modifié les règlements sur les instruments qui peuvent être considérés comme des instruments de fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les exigences du dispositif de Bâle III.

Plus particulièrement, pour que les instruments de fonds propres soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires, ils doivent pouvoir éponger les pertes en cas de non-viabilité d'une institution financière. Les instruments n'étant plus admissibles selon les exigences du dispositif de Bâle III seront exclus des fonds propres réglementaires à raison de 10 % par année, du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2022.

Les fonds propres réglementaires selon Bâle II sont composés des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, les actions privilégiées, les billets de catégorie 1 novateurs, les participations ne donnant pas le contrôle, le surplus d'apport et l'écart de change. Tous les éléments se rapportant aux fonds propres de première et de deuxième catégories sont nets des positions vendeur. Le goodwill et le profit à la vente d'actifs titrisés applicables sont déduits des fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégories sont assujettis à certaines autres déductions à parts égales.

Méthode de notations internes pour les expositions liées aux titrisations

Calcul des exigences de fonds propres fondé sur des pondérations de risque converties de notations internes.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Ratios des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction du risque. Cette mesure est fondée sur les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur les normes de la Banque des règlements internationaux.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions convenues.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus, d'erreurs humaines et de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités ad hoc. Les entités ad hoc émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités ad hoc utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.